

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 28 avril 2025

Travaux

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Travaux - Aménagement d'une maison de village et de deux logements dans la Cure de La Bruyère (Beauvechain) - Lot 2 A - Eco-rénovation maison de village - Lot 2 B logements - Acquisition de barillets et de clés - Communication de la délibération du Collège communal du 8 avril 2025 et approbation de la dépense.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-4 relatif aux compétences du Collège communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 15 (accès réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées) et l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 8 août 2023 relative à l'attribution du marché "Aménagement d'une maison de village et de deux logements dans la Cure de La Bruyère (Beauvechain)

- Lot 2 A - Eco-rénovation (maison de village)" à Sotrelco Sa, rue de la Croix du Maieur, 1 à 7110 La Louvière pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 407.173,05 € hors TVA ou 492.679,39 €, 21% TVA comprise ;

- Lot 2 B - Eco-rénovation (logements)" à Sotrelco Sa, rue de la Croix du Maieur, 1 à 7110 La Louvière pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 435.145,21 € hors TVA ou 461.253,92 €, 6% TVA comprise ;

Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° TRA-2021/28-BE-T ;

Vu la décision du Collège communal du 5 décembre 2023 approuvant la date de commencement de ce marché, soit le 11 décembre 2023 ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Service Public de Wallonie - DGO 3 "Agriculture, ressources naturelles et environnement " - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau, avenue Pasteur, 4 à 1300 Wavre ;

Vu la délibération du Conseil communal du 02 décembre 2024 décidant de donner délégation de ses compétences de choix de mode de passation et fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3 à 9 du CDLD, au Collège communal, pour les marchés publics et concessions d'un montant inférieur ou égal à 30.000,00 euros hors T.V.A., relevant du budget extraordinaire ;

Vu l'article L1311-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation permettant au Collège communal, dans le cas où le moindre retard occasionnerait un préjudice évident, sous sa responsabilité, de pourvoir à la dépense, à charge d'en donner, sans délai, connaissance au Conseil communal qui délibère s'il admet

ou non la dépense ;

Considérant que l'acquisition de barillets et de clés n'ont pas fait l'objet du cahier spécial des charges ;

Considérant que les locataires doivent rentrer dans les logements à partir du 1er avril 2025 ;

Considérant que pour éviter le moindre retard qui occasionnerait un préjudice financier évident pour l'Administration, il est urgent d'acquérir des barillets et des clés pour les portes des 2 logements et de la salle polyvalente de la Cure de La Bruyère ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 5.000,00 €, 21% TVA comprise;

Vu la délibération du Collège communal du 8 avril 2025 décidant:

- De considérer l'offre de SDE comme complète et régulière.
- D'attribuer le marché "Travaux - Acquisition de barillets et de clés pour la salle polyvalente et les deux logements de La Cure de La Bruyère." au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit SDE bv, Tiensesteenweg n°46 à 3001 Heverlee pour un montant total de 4.335,12 € TVA 21 % comprise.
- De proposer au Conseil communal, l'inscription d'un crédit, à la première modification budgétaire 2025, d'un montant de 4.335,12 € à l'article de dépense 124/749-98 - projet 2017 0024 du budget extraordinaire exercice 2025 et d'autre part, d'une recette de 4.335,12 € à l'article de recette 060/995-51 - projet 2017 0024 (prélèvement sur les fonds de réserve) du budget extraordinaire exercice 2025.
- D'engager le montant de 4.335,12 € à l'article de dépense 124/749-98 - projet 2017 0024 du budget extraordinaire exercice 2025, en faveur de l'opérateur économique mentionné à l'article 2 pour les motifs précités.
- De communiquer la présente décision au Conseil communal pour prise d'acte et approbation de la dépense, lors de sa plus prochaine séance.
- De transmettre la présente délibération à la Directrice financière f.f..

Vu l'urgence ;

Après en avoir délibéré;

PREND CONNAISSANCE de la délibération du Collège communal susvisée.

DECIDE :

Article 1. D'approuver la dépense relative à l'acquisition de barillets et de clés pour la salle polyvalente et les deux logements de La Cure de La Bruyère pour un montant de 4.335,12 €, 21% TVA comprise.

Article 2. D'inscrire un crédit, lors de la prochaine modification budgétaire MB 01 2025, d'un montant de 4.335,12 €, d'une part en dépense à l'article 124/749-98 (2017 0024) et d'autre part en recette à l'article 060/995-51 (fonds propres).

Article 3. De transmettre la présente délibération au Directeur financier.